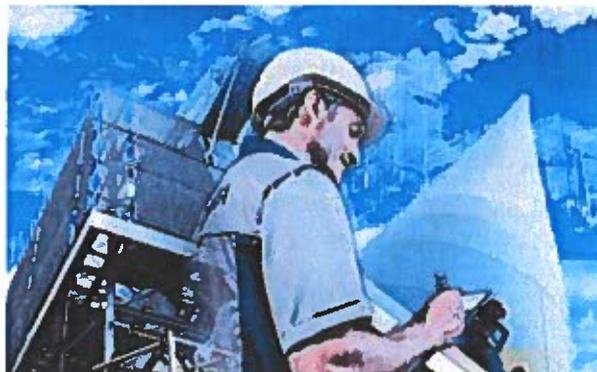


Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence **AMITRAV-D1180757-1901** 15 avril 2019

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	69 Rue Haïfa 13008 MARSEILLE
Propriétaire	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE
Demandeur	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Visité le 14 mars 2019 par THOMAS DEVENOGES

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.

19 AVR. 2019

19 AVR. 2019		N° 50502 119104 00320	
GH	GG	MG	(JT)
MTH	PB	PM	AG
Marchés	Secrétariat	Cit	Retour



Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de travaux	4
D. Programme de repérage	4
E. Conclusion(s)	7
F. Conditions de réalisation du repérage	8
G. Rapports précédents	9
H. Résultats détaillés du repérage	9
I. Déroulement du repérage	10
J. Éléments d'information	10
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	11
Annexe 2. Croquis	15
Annexe 3. PV d'analyses	18
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	31
Annexe 5. Certificat de qualification	33
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	34



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012

Norme NF X 46-020

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
Adresse	69 Rue Haïfa 13008 MARSEILLE
Propriété de	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS
Adresse	1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMITRAV-D1180757-1901
Repérage réalisé le	14 mars 2019
Par	THOMAS DEVENOGES
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	ICERT Parc Edonia - Bât. G Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE
Numéro de certification de validation	CPDI 2697
Date d'obtention	18 septembre 2017
Date d'émission du rapport	15 avril 2019
Accompagnateur	FANCOIS GALLONI
Laboratoire d'analyses	ITGA AIX EN PROVENCE
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-1029
Adresse du laboratoire	Arteparc Bât E Route de la côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL
Organisme d'assurance professionnelle	AXA CORPORATION SOLUTIONS ASSURANCE - 4 rue Jules Lefevre - 75426 Paris Cedex 09
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	<ul style="list-style-type: none"> XFR0050627LI du 01/01/2019 au 31/12/2019 XFR0048625FI du 01/01/2019 au 31/12/2019

A.4 Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Néant



B Cachet du diagnostiqueur

<p>Signature et Cachet de l'entreprise</p> <p>DEKRA Industrial SAS <small>148 rue Saint-Jacques 33000 BORDEAUX Association des Diagnostiqueurs de l'Amiante 53, Avenue de la République - Les Patoucs 2 13400 AUBAGNE Tel. 04 43 04 91 61 - Fax 04 42 04 93 27</small></p>	<p>Date d'établissement du rapport :</p> <p>Fait à MARSEILLE le 15/04/2019 Nom du diagnostiqueur : THOMAS DEVENOGES</p>
---	--

C Programme de travaux

C.1 Programme de travaux du donneur d'ordre

Le présent rapport constitue un repérage complémentaire du rapport de repérage DEKRA 18-06-012362 du 22/08/18. Les parties et éléments impactés par les travaux de réfection de toiture désignés par le donneur d'ordre ont été analysés par le laboratoire au sein du présent rapport. Si d'autres éléments que ceux analysés au sein du présent rapport sont impactés par les travaux, ils devront alors faire l'objet d'un diagnostic complémentaire.

C.2 Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Locaux et parties d'immeubles concernés ou impactés

Néant

Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter

Néant

D Programme de repérage

La mission porte sur le repérage de l'amiante de matériaux figurant en annexe A de la norme NF X 46-020.
 La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (Annexe A de la norme NF X 46-020) :
 Liste des éléments mentionnés dans l'annexe A de la norme NF X 46-020 :

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture, terrasse et étanchéité	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment y compris les panneaux type « sous tuile », plaques en matériau bitumeux.
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment.
Bardeaux bitumé (type « Shingle »)	
Éléments de sous-toiture	Pare-vapeur, pare-pluie et autres panneaux structurels, isolants sous toiture, flochage.
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colles, isolants, complexe asphalté.
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux, conduits de ventilation, conduits eaux pluviales.
2. Parois verticales extérieures	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, joints d'étanchéité, tresses, mastics.
Bardages	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises composites ou fibres-ciment.
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture.



Isolants sous bardage	Flocage, carton.
Mur et cloisons « en dur »	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés. Colle de carrelage, étanchéité extérieures des fondations, appui de fenêtre.
3. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur »	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage). Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutrais on) Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, isolant intérieur, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage, panneaux, jonction entre panneaux. Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Portes coupe-feu, portes pare-flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus,...).
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare flamme	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment), colle des carrelages, peintures (intumescents, bitumeuses, décoratives).
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux collés, vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), cales de ferrailage.
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison), plaques de ripage, entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu, peintures (intumescents, bitumeuses, décoratives).
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Panneaux, jonction entre panneaux Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Faux plafonds	Panneaux et plaques, jonction entre faux plafond et structure, joints entre panneaux ou plaques Pare-vapeur (celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond) Isolant de faux plafond (celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond) Cantonnements (ceux constitués dans le plenum en jonction entre les cloisons ou mur et le plancher haut supérieur).



Suspentes et contrevents	Flocage, protections en plâtre, peintures intumescentes.
5. Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques, dalles moquettes avec entre-couche noire, lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche, nez de marche, colles.
Planchers	Étanchéité de cuvelages, coffrage perdu, chape maigre (base ciment), ragréage, rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP).
6. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) Conduits de vapeur, fumée, échappement	Calorifugeage, rubans adhésifs, enveloppe de calorifuge, conduit, joints entre éléments Mastics, tresses, manchons.
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours.
Clapets/ volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature., étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher.
Vide-ordures	Conduit, joint d'étanchéité des trappes.
7. Ascenseurs et monte-charges	
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage	Portes et cloisons palières.
Machinerie	Frein.
Trémie, machinerie	Calfeutrement entre mur/plancher (Joint, Bourre), trappe.
8. Equipements divers et accessoires	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissus, revêtements de câbles métalliques.
9. Installations industrielles	
Equipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissus.
10. Voles et Réseaux divers	
Conduits	Fibres-ciment.
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche.

**E Conclusion(s)**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo
RDC > Toiture	Toiture	Coffrage perdu amiante-ciment	Résultat d'analyse	

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

F Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon l'annexe A de la norme.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Date du repérage : 14/03/2019

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

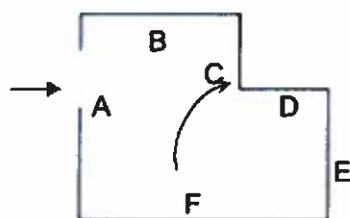
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



G Rapports précédents

Aucun

H Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Toiture	RDC	Oui	

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Aucun

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Réf. Prél.
RDC > Toiture	Toiture	Coffrage perdu amiante-ciment	P013

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
RDC > Toiture	Étanchéité	Isolant + pare vapeur avec fibres visibles	Résultat d'analyse	P001, P003
	Étanchéité	Mastic gris	Résultat d'analyse	P001, P003, P004, P005, P008
	Étanchéité	Mastic skydom	Résultat d'analyse	P001, P003, P004, P005, P009
	Étanchéité	Pare vapeur avec fibres visibles	Résultat d'analyse	P001, P003, P004, P005, P007
	Étanchéité	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés Revêtement d'étanchéité bitumineux	Résultat d'analyse	P001, P004, P005
RDC > Toiture	Jonction entre structure	Joints de dilatation	Résultat d'analyse	P002, P006
RDC > Toiture	Skydom	Joints de mastic de vitrage	Résultat d'analyse	P010
RDC > Toiture	Façade	Enduit façade fibreux	Résultat d'analyse	P012
	Façade	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés) granulés	Résultat d'analyse	P011

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun



I Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	<input type="checkbox"/>
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	<input type="checkbox"/>
D'autres documents ont-ils été remis ?	<input type="checkbox"/>
Commentaire Une partie de la toiture a été rénovée par l'entreprise ActiSud après 1997 (Cf. Croquis). Cette partie n'a donc pas fait l'objet de sondages et de prélèvements.	

J Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

**ANNEXE 1** **Fiches d'identification et de cotation**

Prélèvement P001
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur avec fibres visibles, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés Revêtement d'étanchéité bitumineux
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P002
Pièce RDC - Toiture
Localisation Jonction entre structure
Matériaux Joints de dilatation
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P003
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur avec fibres visibles
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P004
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur avec fibres visibles, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés Revêtement d'étanchéité bitumineux
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P005
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur avec fibres visibles, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés Revêtement d'étanchéité bitumineux
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P006
Pièce RDC - Toiture
Localisation Jonction entre structure
Matériaux Joints de dilatation
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P007
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Pare vapeur avec fibres visibles
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P008
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Mastic gris
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P009
Pièce RDC - Toiture
Localisation Etanchéité
Matériaux Mastic skydom
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P010
Pièce RDC - Toiture
Localisation Skydom
Matériaux Joints de mastic de vitrage
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P011
Pièce RDC - Toiture
Localisation Façade
Matériaux Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés) granulés
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P012
Pièce RDC - Toiture
Localisation Façade
Matériaux Enduit façade fibreux
Date 15 avril 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

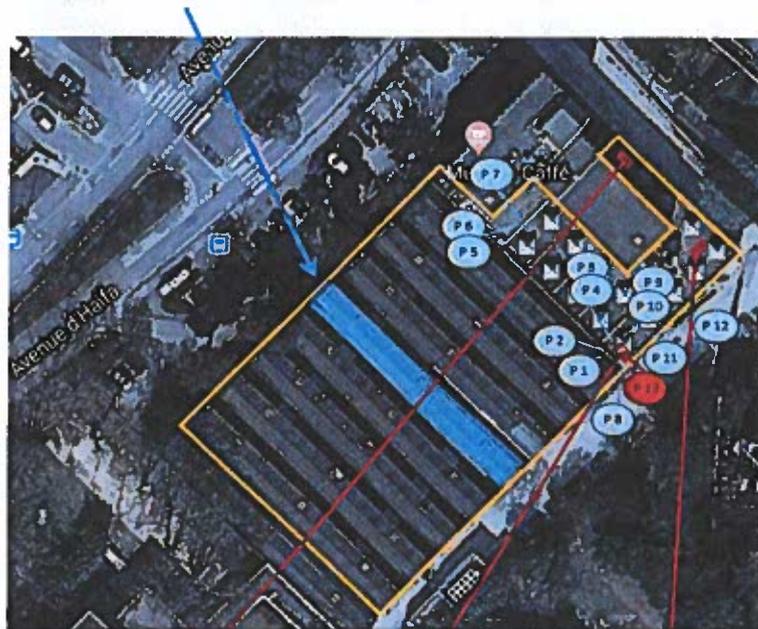


Prélèvement	P013
Pièce	RDC - Toiture
Localisation	Toiture
Matériaux	Coffrage perdu amiante-ciment
Date	15 avril 2019
Résultat	Présence d'amiante
Commentaire	

ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel		1/1
RDC		
Référence	AMITRAV-D1180757-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	69 Rue Haifa 13008 MARSEILLE	

Partie de toiture certifiée renouvelée
d'après 1997 par l'entreprise ActiSud



- Zone de travaux complémentaire au rapport de repérage 18-06-012362
- XXX Prélèvement contenant de l'amiante (n° d'analyse).
- XXX Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).
- Coffrage perdu amiante-ciment

*Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur.*


1/1 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - RDC
Prélèvements

P001 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	P002 Toiture Jonction entre structure Joints de dilatation	P003 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
P004 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	P005 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	P006 Toiture Jonction entre structure Joints de dilatation
P007 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	P008 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	P009 Toiture Etanchéité Isolant + pare vapeur avec fibres visibles, Mastic gris, Mastic skydom, Pare vapeur, Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
P010 Toiture Skydom Joints de mastic de vitrage	P011 Toiture Façade Enduit façade fibreux, Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)	P012 Toiture Façade Enduit façade fibreux, Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)
P013 Toiture Toiture Coffrage perdu amiante-ciment		

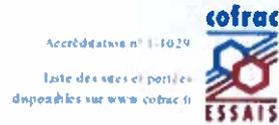


ANNEXE 3 PV d'analyses

1 - [IT0419-5606] IT041903-20276 P001 - Parties planes ou relevés complexe asphalté isolant + pare vapeur avec fibres visibles mastic gris mastic skydom - RDC Toiture é.jpg



Artèpate - Bât 1 - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MURY-LEZ-LIMOGES
Tél : 01 42 12 11 20
Fax : 01 42 26 69 53
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les tests essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20276 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client :
DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon 1
41 Chem Vicmat de la Mulhère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0419-5606
Echantillon ITGA : IT041903-20276
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A121)
Dossier client	69 RUE HABEA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTRB
Echantillon	P001 - Parties planes ou relevés - complexe asphalté isolant + pare vapeur avec fibres visibles mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'essai
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT045)
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT246)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante qui garantit si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir avec aluminium	META (2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	...	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



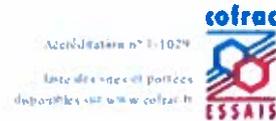
La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite de client, les déclarations sont considérées pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans



13 - [IT0419-5606] IT041903-20288 P013 - Coffrage perdu amiante-ciment - RDC Toiture.jpg



Arlepais - Bât 1 - Route de la Côte d'Azur - CS 20012 -
13590 MENVILLE
Tél : 04 42 12 31 20
Fax : 04 42 28 64 59
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20288 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse indiqués en haut de page.

Client :
DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGES
Parc Valentin - Vallée Verte Bât Bourbon 1
41 Chem Vicomte de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0419-5606
Echantillon ITGA : IT041903-20288
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont reprises dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP-A121)
Dossier client	69 RUE HABA - 13009 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVI-OTBS
Echantillon	P013 - Coffrage perdu amiante-ciment - RDC Toiture
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - Prélèvement et montage adapté aux lames de microscopie

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - Appendice 2) Morphologie et critères optiques
- La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la surface est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analysee	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 29/03/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Valable par : Karim MECHRAI - Analyste



L'interprétation de ce rapport d'essai est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit ou diffusé sans l'approbation de l'analyste.
Neuf données personnelles et 22500 de client. Un échantillon sera analysé pendant 8 mois et les rapports pendant 2 ans.

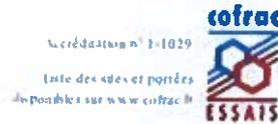
0103142 rev 11

Page 1 / 1

12 - [IT0419-5606] IT041903-20287 P012 - Enduit façade fibreux - RDC Toiture Façade.jpg



Artiparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
 13390 MEYRIEUX
 Tél: 04 42 12 11 20
 Fax: 04 42 26 89 33
 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20287 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Un rapport d'essais concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client :
 DEKRA Industrial SAS
 M THOMAS DEVENOGES
 Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon 1
 41 Chem Vicmal de la Mûdière
 13011 MARSEILLE

Prélèvement :
 Commande ITGA : IT0419-5606
 Echantillon ITGA : IT041903-20287
 Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations techniques par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous

Commande	Ø1180757 (CDP : A321)
Dossier client	69 RUE HAÏFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS
Echantillon	P004 - Enduit façade fibreux - RDC Toiture Façade
Description ITGA	Enduit compact grs hétérogène / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT015)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT296)

Technique Analytique :
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) - Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est positive si le teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit compact grs hétérogène - peinture	META (le 30/03/2019)	Amiante non détecté	...	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande contraire il s'agit de 10 copies. Les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 194 rev 13

Page 1 / 1

4 - [IT0419-5606] IT041903-20279 P004 - Parties planes ou relevés complexe asphalté pare vapeur mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité.jpg



Aitape - III B - Route de la Côte d'Azur - CN 30012
 13500 MIVREUR
 Tél : 04 42 12 11 20
 Fax : 04 42 26 60 58
 www.itga.fr

cofrac
 Accréditation n° 1-1029
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20279 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essais concerne que les échantillons soumis à l'analyse technique de cet essai reçus au laboratoire.

Cliant :
 DEKRA Industrial SAS
 M. THOMAS DEVENOGES
 Pate Vaktime - Vallée Verte Bât Bourbon 1
 41 Chem Vakmal de la Millière
 13011 MARSEILLE

Prélèvement :
 Commande ITGA : IT0419-5606
 Echantillon ITGA : IT041903-20279
 Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A*21)
Dossier client	69 RUE HAÏFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVT-DTHS
Echantillon	P004 - Partes planes ou relevés : complexe asphalte pare vapeur mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium / Peinture / Matériau beige en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'échantillon
 (1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT055)
 (2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT246)

Technique Analytique :
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique spatiales pertinentes de la norme NF X 43-050 : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est qualitative si l'analyse est supérieure ou égale à 0,1% en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir avec aluminium + peinture + matériau beige en faible quantité	META2 (le 02/04/2019)	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essais est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Seul le client, porteur de ce rapport, est autorisé à en faire usage pendant la durée de validité de ce rapport pendant 1 an.

D1180757

Page 1 / 1

3 - [IT0419-5606] IT041903-20278 P003 - Isolant + pare vapeur avec fibres visibles mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité.jpg



Aufeparc - Bât I - Route de la Cité d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYRETH
Tél : 04 12 12 11 20
Fax : 04 12 26 69 59
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20278 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
4J Chem Vicinal de la Mulotie
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5606
Echantillon ITGA : IT041903-20278
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (DP : A121)
Dossier client	69 RUE HADRA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DEJANT-DTBS
Echantillon	P011 - isolant - pare vapeur avec fibres visibles mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau vert en mousse / Couche bitumineuse noire

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT085)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT286)

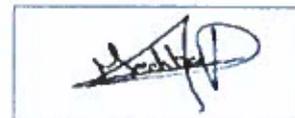
Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est réalisée si la trace est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau vert en mousse + couche bitumineuse noire non séparable	META(2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karam MECHBAI - Analyse



La responsabilité de ce rapport d'essai est entendue que sous sa forme actuelle. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire sauf demande particulière et écrite du client. Les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

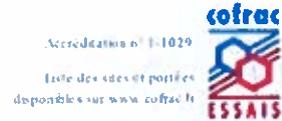
DEK 194 rev 11

Page 1 / 1

11 - [IT0419-5606] IT041903-20286 P011 - Enduit extérieur (projeté lissé ou taloché) - RDC Toiture Façade.jpg



Ateparc - Bât 1 - Route de la Cité d'Azul - CS 30012 -
13509 MARSEILLE
Tél : 04 92 12 11 20
Fax : 04 92 26 69 55
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui leur est attribuée par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20286 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Le rapport d'essai est valide, que les échantillons soumis à l'analyse n'aient été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS D'AVENOGES
Parc Valentin - Vallée Verte Bât Bourbon 1
41 Chemin Vicinal de la Mulbère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5606
L'échantillon ITGA : IT041903-20286
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Commande	BI180257 n°DP - A124
Dossier client	69 RUE HADRA - 13004 MARSEILLE - VILLE DU MARSEILLE - DGAFV-DHIS
Echantillon	P011 - Enduit extérieur (projeté liasse ou saaloché) - RDC Toiture Façade
Description ITOA	Enduit compact gris hétérogène / Matériau compact beige

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT055)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne - IT286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est réalisée à la loupe et est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit compact gris hétérogène - matériau compact beige	META (1) le 30/03/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHEM - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée, que sous sa forme intégrale - ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Seul le mode de publication et celui de client. Les échantillons sont analysés de manière indépendante.

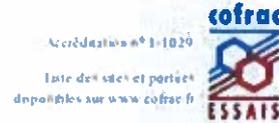
016 844 45 35

Page 1 / 1

2 - [IT0419-5606] IT041903-20277 P002 - Joint de dilatation - RDC Toiture jonction entre structure.jpg



Artepaire - Bât I - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04 42 12 13 20
Fax : 04 42 26 69 56
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20277 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte (Bât Bourbon) 1
41 Chem Vicinal de la Mithère
11011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA IT0419-5606
Echantillon ITGA IT041903-20277
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont reprises dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A121)
Dossier client	69 RUE HAËFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DU MARSEILLE - DGAVT-DTBS
Echantillon	P002 - Joint de dilatation - RDC Toiture jonction entre structure
Description ITGA	Matériau bitumineux noir

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie méthode interne (IT045)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie méthode interne (IT246)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir	META (2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyse



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation de l'émission. Toute réimpression partielle est l'œuvre du client. Les échantillons sont analysés pendant 6 mois et les rapports perdent 3 ans.

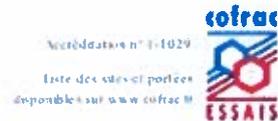
ITA 184 rev 13

Page 1 / 1

10 - [IT0419-5606] IT041903-20285 P010 - joint de mastic de vitrage - RDC Toiture skydom.jpg



Atteparc - Bât 1 - Route de La Cité d'Azur - CS 10012 -
 13506 MARSEILLE
 Tél : 04 12 12 11 20
 Fax : 04 12 26 89 58
 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les tests et/ou examens couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20285 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Le rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse technique qui ont été reçus au laboratoire.

Client :
 DEKRA Industrial SAS
 M THOMAS DEVENOGES
 Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
 41 Chemin Canal de la Millière
 13011 MARSEILLE

Prélèvement :
 Commande ITGA : IT0419-5606
 Echantillon ITGA : IT041903-20285
 Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A321)
Dossier client	69 RUE HADJA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DEJAVI-DTBS
Echantillon	P010 - Joint de mastic de vitrage - RDC Toiture skydom
Description ITGA	Matériau souple gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'essai.
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne IT286)

Technique Analytique :
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique spaties pertinentes de la norme NF X41-050) Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est qualifiée et la limite est supérieure ou égale à 0,1% en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau souple gris	META (2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Valide par : Karim MECHER - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée sous sa forme intégrale. Ce rapport doit par conséquent être reproduit sans l'ajout d'informations de laboratoire. Sauf à moins qu'il n'y ait eu de modification des données ou des conclusions. Les rapports perdent 2 ans.

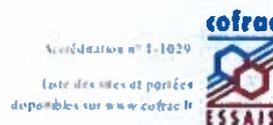
DATA180413

Page 1 / 1

9 - [IT0419-5606] IT041903-20284 P009 - Mastic skydom - RDC Toiture étanchéité.jpg



Artèpore - Bât F - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13390 MEYRIEUX
Tél : 04 42 12 11 20
Fax : 04 42 26 60 55
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20284 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport énumère sommaire que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus en laboratoire.

Client :
DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGÈS
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon 3
41 Chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA IT0419-5606
Échantillon ITGA IT041903-20284
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	D1180757 (CDP : A121)
Dossier client	69 RUE BAÏEA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVE DTBS
Échantillon	P009 - Mastic skydom - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau souple gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT015)
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est réalisée si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau souple gris	META(2)le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analytic



La reproduction de ce rapport d'essais est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'accord du laboratoire. Seul demande particulière et écrite de la part de l'échantillon sera soumise pendant le mois et les rapports pendant 2 ans.

8 - [IT0419-5606] IT041903-20283 P008 - Mastic gris - RDC Toiture étanchéité.jpg



Ateparc - B31F - Route de la Côte d'Azur - CS 10612 -
13596 MARSEILLE
Tél: 04 12 12 11 20
Fax: 04 12 26 69 59
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20283 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essais concerne que les échantillons soumis à l'analyse technique et ont été reçus en laboratoire

Client :
DEKRA Industrial SAS
M THOMAS DEVENOGES
Parc Valentin - Vallée Verte Bât Bourbon 1
41 Chem Vicinal de la Mièbre
13011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA IT0419-5606
Echantillon ITGA IT041903-20283
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A321)
Dossier client	69 RUE HADJA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVAL DIBS
Echantillon	P008 - Mastic gris - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau souple gris / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'échantillon
(1) - Boijage en milieux aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT085)
(2) - Attaque chimique, boijage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050), Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analysee	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau souple gris - peinture	META(2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MICHAL - Analyste

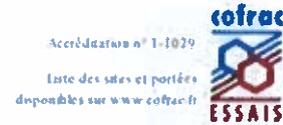


La reproduction de ce rapport d'essais est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Toute demande particulière et sortie du cadre des échantillons sera soumise et pondérée dans le rapport pendant 2 ans.
DIA 364 des 13 Page 1 / 1

7 - [IT0419-5606] IT041903-20282 P007 - Pare vapeur - RDC Toiture étanchéité.jpg



Auteparc - Bât F - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MARIUS-CL.
Tél : 04 42 42 11 20
Fax : 04 42 26 69 56
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° ITO41903-20282 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client :
DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon 1
41 Chem Vicinal de la Mulbère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0419-5606
Echantillon ITGA : ITO41903-20282
Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les renseignements fournis par le client sont consignés dans le tableau ci-dessous

Commande	DI180757 (CDP : A121)
Dossier client	69 RUE HAÏFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS
Echantillon	P007 - Pare vapeur - RDC Toiture étanchéité
Description ITGA	Matériau fibreux marron avec poussières / Matériau bitumineux noir / Peintures multiples

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la nature de la pièce d'essai
(1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT085)
(2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau fibreux marron avec poussières + matériau bitumineux noir = peintures multiples	META(2)le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai est interdite que sous la forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Seul demande préalable et écrite du client. Les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

6 - [IT0419-5606] IT041903-20281 P006 - Joint de dilatation - RDC Toiture jonction entre structure.jpg



Ateparé - BILÉ - Route de la Côte d'Azur - CS 30012
 13508 MARSEILLE
 Tél : 04 42 02 31 20
 Fax : 04 42 26 60 58
 www.itga.fr

cofrac
 Accréditation n° 1-1029
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr
 ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20281 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :
 DEKRA Industrial SAS
 M THOMAS DEVENOGES
 Parc Valentin - Vallée Verte Ibis Bourbon 1
 41 Chem Vicinal de la Millière
 13011 MARSEILLE

Prélèvement :
 Commande ITGA IT0419-5606
 Echantillon ITGA IT041903-20281
 Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Cliant : Les informations fournies par le cliant sont reprises dans le tableau ci-dessous

Commande	DE180757 (CDP - A121)
Dossier cliant	69 RUE HAÏFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DHS
Echantillon	P005 - Joint de datation - RDC Toiture jonction entre structures
Description ITGA	Materiau mou noir avec couche d'aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (MEFA) en fonction de la nature de la prise d'essai:
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne IT045)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne IT206)

Technique Analytique :
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1% en masse.

Résultat :

Fraction Analysee	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Materiau mou noir avec couche d'aluminium	MEFA (2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECHBAI - Analyste



Le respect de la loi de la République Française est assuré que nous ne fournissons pas de rapport si nous ne sommes pas satisfaits de la représentation de l'échantillon. Nous demandons particulièrement à notre cliant de nous adresser les échantillons dans les conditions prévues à l'article 10 de notre règlement intérieur.

ITA 19/03/13

Page 1 / 1

5 - [IT0419-5606] IT041903-20280 P005 - Parties planes ou relevés complexe asphalté pare vapeur mastic gris mastic skydom - RDC Toiture étanchéité.jpg



Artisparc - Bât I - Route de la Côte d'Azur - CS 10012 -
 13390 MEYREUIL
 Tél : 04 42 12 11 20
 Fax : 04 42 26 69 98
 www.itga.fr

cofrac
 Accréditation n° 1-1029
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-20280 EN DATE DU 02/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client :
 DEKRA Industrial SAS
 M THOMAS DEVENOGES
 Parc Valentin - Vallée Verte Bât Bourbon I
 41 Chem Vicmal de la Millière
 13011 MARSEILLE

Prélèvement :
 Commande ITGA : IT0419-5606
 Echantillon ITGA : IT041903-20280
 Reçu au laboratoire le : 25/03/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont transcrits dans le tableau ci-dessous

Commande	D1180757 (CDP : A121)
Dossier client	69 RUE HAÏFA - 13008 MARSEILLE - VILLE DE MARSEILLE - DGANT-DTBS
Echantillon	P005 - Parties planes ou relevés : complexe asphalté pare vapeur mastic gris mastic skydom - RID Touure étanchéé
Description ITGA	Matériau hémieux noir hétérogène avec couche d'aluminium / Matériau compact gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (MET) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT055)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau hémieux noir hétérogène avec couche d'aluminium + matériau compact gris non séparable	META (2) le 02/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyse



La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Toute réimpression partielle ou excès de copie des échantillons sans autorisation préalable du laboratoire est formellement interdite.

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flochage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 2697 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DEVENOGES Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

- Amiante avec mention** **Amiante Avec Mention****
Date d'effet : 18/09/2017 - Date d'expiration : 17/09/2022
- Amiante sans mention** **Amiante Sans Mention***
Date d'effet : 18/09/2017 - Date d'expiration : 17/09/2022
- Plomb** **Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb**
Date d'effet : 29/04/2014 - Date d'expiration : 28/04/2019
- Termites** **Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**
Date d'effet : 19/10/2016 - Date d'expiration : 18/10/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 06/10/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la fibre A et des matériaux et produits de la fibre B en applications limitées à l'état de conservation des matériaux et produits de la fibre A dans les bâtiments existants qui subissent de la détérioration.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la fibre A et des matériaux et produits de la fibre B et installations en réplique de l'état de conservation des matériaux et produits de la fibre A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public, des établissements de santé, des établissements de travail hébergeant plus de 100 personnes ou dans des bâtiments industriels, à l'exclusion de la présence de matériaux et produits de la fibre B. Les examens réalisés à l'issue des travaux de repérage ou de confinement.



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev13



XL insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE 2019

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : DEKRA Industrial SAS

Adresse : P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill - CS 70308 - 87008 LIMOGES Cedex

bénéficie des garanties d'un contrat d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE n° XFR0050627LI**, souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

1. Les sociétés assurées par ce contrat sont les suivantes : Dekra Industrial SAS (SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES), Dekra Industrial Holding SAS (SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES).

2. Les activités garanties par ce contrat sont les suivantes :

- Bureau de contrôle, contrôleur technique, dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité santé », examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité de l'air.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Etudes, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.
- **A l'exclusion de toute opération, mission et prestation de maîtrise d'œuvre**, sauf celles très occasionnelles, et sauf celles de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études techniques pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissement desservant des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités locales.
- **A l'exclusion de toutes activités ou dommages liées à la présence d'amiante.**

AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre gro AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'adhésés : AXA XL Insurance, AXA XL Réassurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © [2018] AXA SA ou ses filiales. AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance - 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France - Tel: +33 1 56 92 80 00, axaxl.com - Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris & Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris



XL Insurance

3. Les sommes assurées et franchises de ce contrat sont les suivantes :

• **RESPONSABILITÉ CIVILE NON IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE)**

Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels : 15.000.000 euros par sinistre dont :

- pollution, atteintes à l'environnement : 1.525.000 euros par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels
- pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : 15.000.000 euros par sinistre dont 1.525.000 euros par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs

• **RESPONSABILITÉ CIVILE IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE)**

Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels et frais : 15.000.000 euros par sinistre et année d'assurance dont :

- 6.000.000 euros par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des risques suivants : Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité décennale ouvrages de génie civil.
- Frais préventifs de nouvelles études : 76.225 euros par sinistre et année d'assurance.

• **FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE** (sauf dommages corporels)

- Responsabilité Civile Générale : 1 524 euros
- Responsabilité Civile Professionnelle : 100.000 euros.

4. Validité de cette attestation :

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat. Cette attestation est valable du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
 Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances
 au Capital de 110 000 000 € - 229 227 004 004 Paris
 Siège Social : 81 rue Aristide Rindrosowitch
 75032 Paris Cedex 07, France
 TEL : +33 1 58 02 40 00
 Site Internet : www.axa.com



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE 2019**DEKRA « Diagnostics Amiante »**

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : DEKRA Industrial SAS

Adresse : P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill - CS 70308 - 87008 LIMOGES Cedex

bénéficie des garanties des contrats d'assurance :

- **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE n° XFR0050627LI**

- **RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT n° XFR0048625FI**

couvrant les sociétés **Dekra Industrial SAS** (SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES) et **Dekra Industrial Holding SAS** (SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES).

Les activités garanties par ces contrats sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empeusement d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage ».

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : **8 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Dommages immatériels non consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Frais de prévention de nouvelles études : **76 225 Euros** par sinistre et par année d'assurance

FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE

150 000 Euros par sinistre

Validité de cette attestation :

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence des contrats d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions des contrats. Cette attestation est valable du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Assurée de droit français régie par le Code des Assurances
au Capital Social de 190 069 080 € - RCS Paris
Siège Social : 61 Rue Mstislav Rostropovitch
75832 Paris Cedex 17, France
Tél : +33 1 56 92 80 00
Site Internet : axa.com

AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'activités : AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © (2018) AXA SA ou ses filiales. AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance - 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France - Tel : +33 1 56 92 80 00, axa.com - Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris



Industrial Services
DEKRA Industrial SAS
19, rue Stuart Mill
87008 LIMOGES

ATTESTATION

Je soussignée Sophie Dominjon agissant en qualité de Présidente de la société DEKRA Industrial SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 060 000 € dont le siège social est situé à LIMOGES (87000) – 19 rue Stuart Mill, ZI de Magré et immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES,

Atteste sur l'honneur que pour l'établissement des rapports et constatations définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L.271-4 ainsi qu'à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du même code et :

- Dispose des moyens en matériel et en personnel appropriés,
- Emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- N'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli à Bagneux, le 18 décembre 2018
Pour servir et valoir ce que de droit

Sophie DOMINJON
Présidente



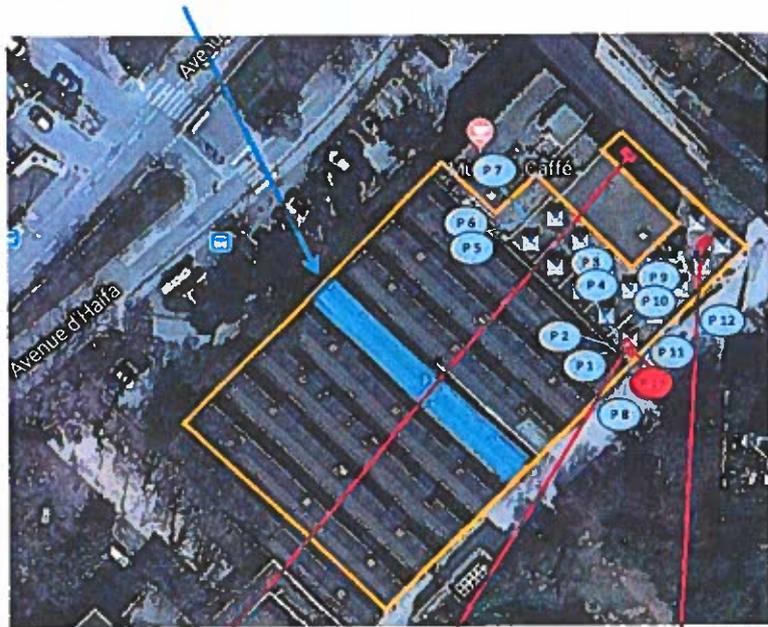
DEKRA Industrial SAS - Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308, 87008 Limoges Cedex 1 - www.dekra-industrial.fr
DEKRA Industrial SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - APE 7120 B - N°TVA FR 44 433 250 834



Planche de repérage usuel		1/1
RDC		
Référence	AMITRAV-D1180757-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	69 Rue Haifa 13008 MARSEILLE	



Partie de toiture certifiée renouvelée
d'après 1997 par l'entreprise ActiSud



 Zone de travaux complémentaire au rapport de repérage 18-06-012362

 Prélèvement contenant de l'amiante (n° d'analyse).

 Coffrage perdu amiante-ciment

 Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).

*Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur.*